
Arrondissement de
MONTLUÇON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉ RAT**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à 17 heures 30,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-sept, en session
ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en
suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite
commune, le 10 avril 2026.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

10 avril 2026

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

20 avril 2026

OBJET : Désignation des
délégués auprès de la
mission locale

Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme
JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mmes SOUCHE..LESCURE..
BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs
SOUVIGNÉ..VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..Mme AURAT..Mrs
SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..
Mrs BERTHELIER..LE GOUX..DEQUAIRE..Mme DUPUIS..Mr SKOBE..
Mmes LEROUX..DAIGNEAU.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Ayant donné mandat de procuration : Mr ALADENISE à Mme
SOUCHE, Mme VAURY à Mme CHAPON.

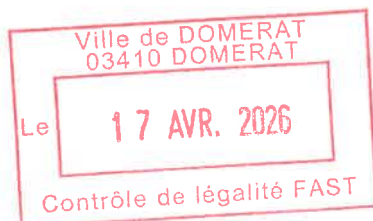


Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé (ce sont
abstenus Mmes Souche, Chapon, Bonneau, Dupuis, Leroux,
Daigneau, Mrs Aladenise, Lardy, Guillaumin, Berthelie, Le Goux,
Skobe).

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé (date
de publication : 20 avril 2026).



260416-08




Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément aux
statuts de l'association Avenir Jeunes/Mission Locale, le conseil
municipal doit désigner un représentant de la commune.


Il propose à l'assemblée de nommer, Magali SOUCHE, adjointe
au maire, en qualité de déléguée titulaire de la commune de
Domé rat et Josiane CHAPON, conseillère municipale déléguée,
en qualité de suppléante.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT sienne la proposition de monsieur le maire et désigne Magali
SOUCHE en qualité de déléguée titulaire et Josiane CHAPON en
qualité de suppléante.

 Marc MALBET,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Marie LACHAUME,


Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 20 avril 2026